RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1978

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1979

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ
DE LA DIRECTION
DES ARCHIVES DE FRANCE
EN 1978

RAPPORT
SUR L'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE EN 1978

présenté à la Commission supérieure des Archives

par Jean FAVIER

Directeur général des Archives de France

PARIS

Archives nationales

1979

9 026007 6 88

ISBN 2 - 86000 - 046 - 1

L'année 1978 a vu le Parlement se pencher, par deux fois, sur les problèmes posés par l'archivage des documents contemporains et par le droit des citoyens à accéder, pour raison scientifique ou pour toute autre raison, aux documents qui résultent de l'activité des services publics. Le vote de la loi du 17 juillet 1978, puis, dans les derniers jours de l'année, le vote de la loi publiée le 3 janvier 1979 ouvrent une nouvelle époque dans l'histoire de la relation des sociétés humaines et de leurs archives.

Le trait marquant de cette législation, c'est son libéralisme. Il s'agissait de faire en sorte que l'administration devienne transparente, aux limites que permet la légitime protection du droit de chacun au secret de sa vie privée et de sa vie familiale. Il s'agissait de faire en sorte que l'histoire de la France contemporaine ne s'écrive plus sans les archives ou grâce aux seules archives étrangères.

Une autre préoccupation a inspiré le législateur comme il inspirait le Gouvernement dans son projet de loi : la préservation de cette part essentielle du patrimoine historique de la nation que sont les archives privées. Dans le respect du droit de propriété, des mesures ont été prises qui permettront d'empêcher que les destructions inconsidérées et les exportations abusives ne portent le plus grave des préjudices à la France.

Dans le temps où le Parlement était saisi d'un projet de loi sur les archives qui devait être voté à l'unanimité, l'accent était mis de la manière la plus concrète sur la nécessité de préserver la masse des archives contemporaines et de doter l'archivage d'une infrastructure à la mesure des technologies nouvelles. La première unité de la Cité des archives contemporaines entrait en fonctionnement à Fontainebleau et le projet de loi de finances pour 1979 prévoyait déjà la construction de la deuxième unité. Celle-ci, qui comprendra les moyens d'une conservation systématique des archives les plus nouvelles, et en particulier des archives informatiques, sera à la fois l'outil d'une indispensable sauvegarde et le laboratoire d'un mûrissement méthodologique.

Un autre événement doit être retenu au compte de l'année 1978 : la publication d'un nombre important d'ouvrages qui sont à la fois les instruments de travail nécessaires aux spécialistes et les introductions à la recherche qu'attendent les amateurs. Ce sont des guides départementaux, ce sont les deux premiers volumes de l'*État général des fonds* des Archives nationales. Soulignant cet effort et l'accentuant au bénéfice d'une partie du public, on a vu les archivistes ouvrir à l'intention des néophytes de bonne volonté de véritables enseignements de la paléographie. Trente volumes imprimés sont sortis des presses. Des entreprises fondamentales ont été lancées, dont certaines engagent pour de nombreuses années l'activité des services scientifiques.

Il convient de souligner la croissance régulière de la demande, croissance qui se marque aussi bien par le nombre des chercheurs présents dans les salles de lecture que par le nombre de documents demandés en communication. Cinquante-quatre mille lecteurs avaient fréquenté l'ensemble des salles de travail des Archives de France en 1977. On en a compté soixante-dix mille en 1978.

Les actions de formation permanente ont été développées, et près de quatre cents agents, appartenant à toutes les catégories du personnel, ont pu bénéficier ainsi d'un supplément de compétence. Si l'on note que ce nombre représente le double de celui de l'année précédente, on mesure l'importance de l'effort consenti par les Archives de France, tant au bénéfice du personnel que pour le profit du service.

Tout ceci est le fruit d'un effort commun, et l'on ne doit pas sous-estimer l'importance de la concertation poursuivie, dans divers cadres constitutionnels, afin de mettre en œuvre l'expérience et la réflexion de chacun. Le Congrès national, qui s'est tenu en 1978 à Paris, et dont le Ministre a bien voulu présider lui-même la séance inaugurale, a permis aux archivistes de France de participer à une réflexion dont le résultat sera mis en forme dans les textes d'application de la loi. Il est juste de rendre aux uns et aux autres ce qui leur est dû.

MOYENS

1. LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION.

Le texte de la loi du 3 janvier 1979 a fait l'objet d'une publication en brochure, qu'il est inutile de reproduire ici. Il convient de souligner le fait que, pour l'essentiel, la loi ouvre maintenant après un délai de trente ans les archives jusqu'ici ouvertes jusqu'en 1940. Il a semblé nécessaire d'allonger quelque peu le délai — souvent raccourci par des dérogations — qui touche les dossiers de personnel. En revanche, des délais ont été stipulés pour les archives, jusqu'ici exclues à perpétuité de toute communication, qui contiennent des informations médicales ou statistiques.

Il était impossible de prévoir les quelques fonds, souvent de petite importance numérique, dont la communication à trente ans pouvait créer des difficultés. Le Parlement a donc accepté de donner à l'administration une possibilité de souplesse en laissant à un décret en Conseil d'État la nomenclature de quelques fonds qui ne seront communicables qu'après soixante ans.

En ce qui concerne les archives privées, la grande innovation par rapport à des textes initialement conçus pour les monuments historiques et les objets d'art consiste en l'introduction du microfilmage dans l'alternative de l'exportation. On pourra désormais choisir entre l'autorisation simple, l'autorisation après microfilmage ou l'interdiction avec préemption.

On avait souvent regretté que les collectivités locales, prêtes à prendre à leur charge l'achat de documents intéressant l'histoire et la civilisation d'une région, ne puissent bénéficier pour cela du droit de préemption que la loi réservait à l'État. Dorénavant, l'État exercera le droit de préemption pour le compte des départements et des établissements publics régionaux, ainsi que, sans automatisme, pour celui des communes et des fondations.

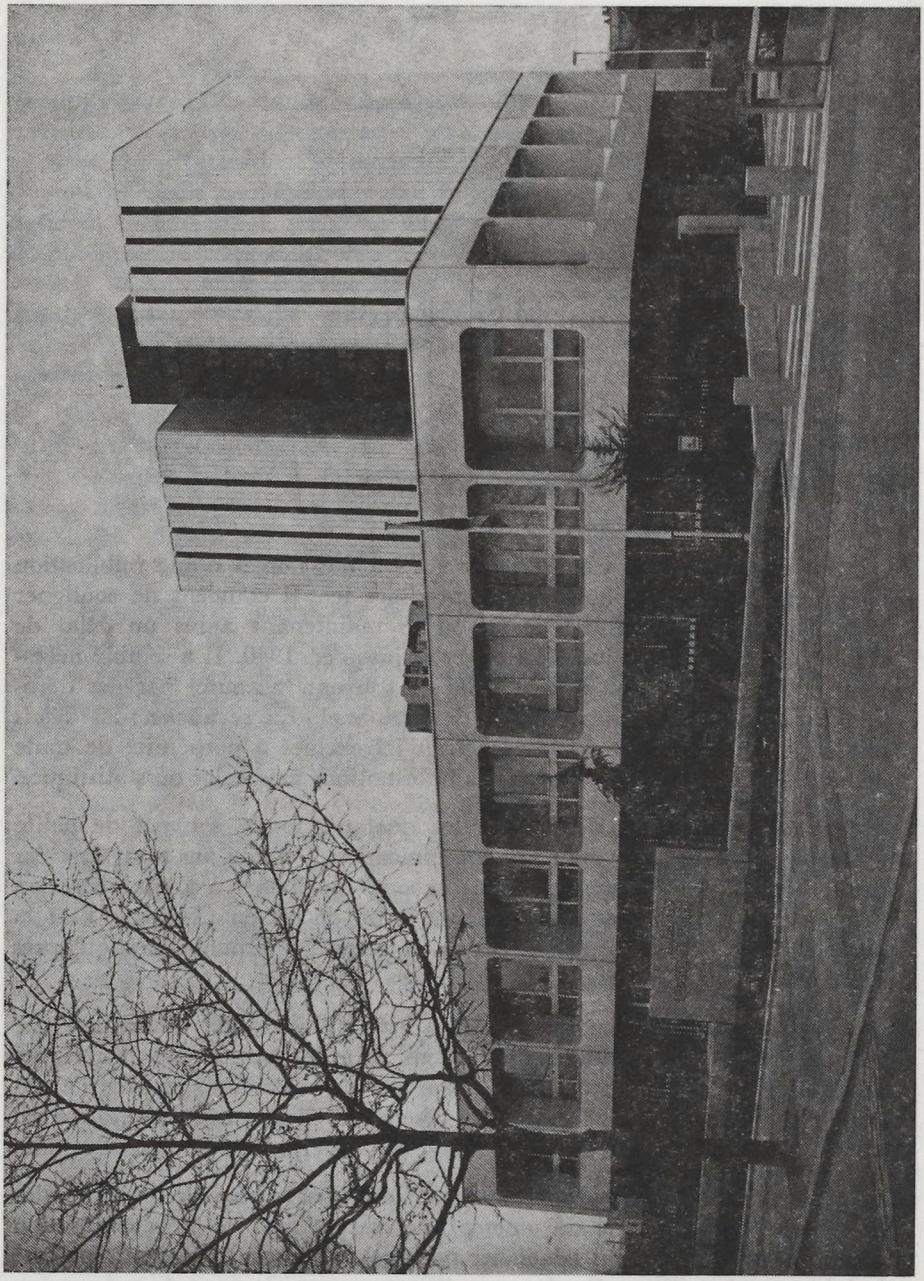

Archives départementales des Hauts-de-Seine, façade principale
(Cliché Archives départementales des Hauts-de-Seine)

Pendant que la loi sur les archives franchissait les étapes de la procédure parlementaire, quatre décrets d'application étaient préparés, en sorte qu'il soit possible d'appliquer la loi dans toutes ses dispositions dans le courant de 1979. Les textes relatifs à l'organisation des services ont été, normalement, soumis à l'agrément du Comité technique paritaire.

Il va de soi qu'une telle remise en ordre des fondements législatifs et réglementaires de l'archivistique française appellera de nombreux textes d'application dans le détail. Ces arrêtés et ces circulaires seront l'œuvre des prochaines années.

2. BUDGET.

Le budget de fonctionnement des Archives de France a été, encore en 1978, un budget de reconduction. Le crédit affecté aux rémunérations du personnel d'État est passé de 38 à 43,2 millions, soit une augmentation de 14 %.

On doit noter une très sensible augmentation du crédit de matériel, augmentation grâce à laquelle il a été possible de mettre en service la Cité de Fontainebleau sans devoir prendre les moyens de ce fonctionnement sur ceux que les budgets précédents avaient accordés aux Archives nationales de Paris. Le crédit est en effet passé de 2,8 à 4,9 millions, soit une augmentation de 75 %.

L'enveloppe recherche est restée fixée à 745 800 francs, à quoi s'ajoute une enveloppe de 660 000 francs sur les crédits d'équipement.

Ces crédits d'équipement sont passés de 10,5 à 11,9 millions, le crédit de subvention destiné aux Archives départementales et municipales passant de 4,4 à 8 millions.

Le budget global de la Direction des Archives de France s'établit donc pour 1978 à 61,3 millions et le total des crédits affectés aux Archives nationales et départementales, compte tenu des crédits votés par les départements, à quelque 118 millions.

3. PERSONNEL.

Le personnel des services d'archives nationaux et départementaux a été en 1978 de 928 agents de l'État et 632 agents des départements, soit un total de 1 550 personnes. Cinq nouveaux conservateurs issus de la promotion 1978 de l'École nationale des chartes ont été recrutés, cependant

que trois autres étaient directement nommés dans les services d'archives des Affaires étrangères et de la Défense. On ne peut que souligner encore, en comparaison de ces chiffres, l'insuffisance des promotions de l'École des chartes, insuffisance que reflète la vacance prolongée d'un certain nombre de postes de conservateur.

On doit noter que, parmi les autres catégories de fonctionnaires, divers recrutements ont permis d'intégrer définitivement dans les services d'archives de jeunes demandeurs d'emploi précédemment embauchés comme vacataires. Il s'avère que les vacataires obtenus au titre du plan de 1977 ont rendu en un an, voire en dix-huit mois pour certains, de très réels services et que beaucoup ont su en profiter pour acquérir un métier.

Les opérations de formation permanente ont été multipliées. Les sous-archivistes reçus au concours ont bénéficié d'un stage d'adaptation, des journées d'études consacrées à l'élaboration des instruments de recherche ont été organisées pour des documentalistes-archivistes, des adjoints d'archives et des sous-archivistes, un stage sur les archives contemporaines a reçu des commis. Deux stages à l'atelier de restauration des Archives nationales ont été organisés à l'intention d'ouvriers en fonction dans les Archives départementales.

Un stage de chimie a été suivi au Centre de recherche sur les arts graphiques par le personnel de restauration des Archives nationales.

Des conférences sur la sécurité ont été données aux gardiens d'archives.

Pour les conservateurs, et particulièrement pour les directeurs des services d'archives départementaux, des journées d'études ont été consacrées à la technique des expositions historiques d'archives.

Il faut enfin noter une première tentative de décentralisation des actions de formation. Des réunions régionales d'information et de perfectionnement ont permis de réunir toutes les catégories de personnel des Archives.

4. BÂTIMENTS.

Peu de travaux ont été menés dans les bâtiments centraux des Archives nationales, à Paris. Il faut rappeler que de gros travaux avaient été faits en 1976 et 1977, principalement pour la modernisation des installations et pour l'entretien du gros-œuvre.

Inaugurée le 14 février 1978, la première unité de la Cité des archives contemporaines de Fontainebleau comprend 80 kilomètres de rayonnages, dont un quart a été immédiatement occupé par le transfert

d'archives mal conservées dans les bâtiments provisoires. Après la mise en service de l'unité, des améliorations ont été apportées, notamment en ce qui concerne la sécurité.

L'année 1978 a vu l'achèvement de la construction du très beau bâtiment des Archives des Hauts-de-Seine, que le Ministre devait inaugurer au printemps 1979. Les chantiers déjà ouverts dans l'Hérault et dans les Pyrénées-Orientales pour la construction de nouveaux dépôts ont rapidement avancé. Les travaux d'agrandissement du dépôt de Meurthe-et-Moselle sont achevés. Sont encore en cours les travaux de réaménagement du dépôt de Vaucluse et ceux de l'annexe de Senlis des Archives départementales de l'Oise. Ont été ouverts de nouveaux chantiers dans le Gard, la Charente-Maritime, la Haute-Savoie, la Somme, le Territoire de Belfort et le Val-d'Oise.

Au total, et en comptant le long aménagement des Archives de Paris, douze chantiers étaient ouverts au 1er janvier 1979.

Le rayonnage total des Archives départementales était de 1 447 557 mètres, dont 312 185 mètres de rayonnages libres. Il demeure qu'une trentaine de départements sont menacés de saturation à plus ou moins court terme.

LES FONDS D'ARCHIVES

1. ARCHIVES PUBLIQUES.

L'archivage des documents publics est assuré à partir des administrations centrales par les missions des Archives nationales, missions établies à temps complet auprès du Premier Ministre et des ministres de l'Éducation, de l'Environnement, de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Travail, ainsi qu'auprès de l'Académie de Paris. La Présidence de la République, et les ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Aviation civile, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, des Transports ne bénéficient que de missions à mi-temps. De simples liaisons sont assurées avec le Commerce, la Coopération, les Universités, les Anciens Combattants. Il faut rappeler ici que le ministère de l'Économie, celui du Budget et celui du Commerce extérieur jouissent d'une organisation centrale autonome.

La Cité des archives contemporaines de Fontainebleau a reçu de nombreux versements, qui en font le plus grand dépôt de préarchivage de France. Ce dépôt a même pu prendre en charge le décongestionnement provisoire de la section Outre-Mer et du service des archives d'entreprises des Archives nationales et celui du service d'archives de l'Assistance publique à Paris.

Dans les Archives départementales, bien des services de préarchivage ont été établis sous une forme ou sous une autre, généralement placés sous la responsabilité des Archives départementales et au voisinage immédiat des services préfectoraux.

L'ensemble des Archives nationales et départementales s'est enrichi en un an de 64 200 mètres de versements, soit 24 200 pour les Archives nationales (principalement à Fontainebleau) et 40 000 pour les Archives dépar-

tementales. Il convient de noter que ce chiffre est en très forte augmentation par rapport à l'année 1977, ceci en raison du retard pris par les versements des administrations centrales en l'attente de l'ouverture à Fontainebleau de la première unité définitive.

Parmi les fonds entrés aux Archives nationales on peut souligner l'importance des versements effectués par les services du Premier Ministre, les ministères de l'Agriculture, des Anciens Combattants, de l'Industrie et des Transports.

Dans les départements, on note l'enrichissement considérable des Archives de l'Ain, des Bouches-du-Rhône, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de Meurthe-et-Moselle, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime, de Seine-et-Marne. Il faut cependant noter que divers services doivent refuser des versements, faute de place.

2. ARCHIVES PRIVÉES.

Les Archives nationales ont reçu de nombreux fonds historiques anciens, parmi lesquels les archives Suchet d'Albuféra, et de notables fonds d'entreprises industrielles et commerciales, comme celui du facteur d'orgues Koenig, celui de la Compagnie universelle du Canal de Suez, celui de la Compagnie du Chemin de Fer de Paris à Orléans, celui du Comité central des houillères de France et celui de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.

Entre mille enrichissements des Archives départementales, il convient de mentionner dans le Cantal les archives de la Maison de Sartiges, dans la Dordogne les archives de plusieurs châteaux, dans l'Eure les papiers de l'architecte Bergouignan et de la société de construction « les Mélines », dans la Loire les archives de Champs, dans le Rhône les archives de l'architecte Casteland et le chartrier de la famille de Chaponnay, dans la Seine-Maritime le chartrier de Bouelles et les archives de la société Worms, ainsi que celles du Journal de Rouen, dans les Yvelines le chartrier de Wideville, dans l'Yonne celui de Dracy et dans le Territoire de Belfort la partie financière des archives anciennes de la société Alsthom-Atlantique.

De très nombreux départements se sont enrichis par le versement d'archives notariales, parfois fort anciennes (Ardèche, Eure).

Les archives les plus contemporaines n'ont pas été oubliées, et les Archives de l'Aveyron ont reçu les papiers de Paul Ramadier, cependant que le Président Edgar Faure confiait aux Archives nationales une partie de ses propres archives.

3. RESTAURATION DES DOCUMENTS.

L'atelier de restauration des Archives nationales a effectué en 1978 la restauration de 19 registres, de 398 plans, de 15 545 documents sur papier et de 226 parchemins. L'atelier d'Aix-en-Provence a semblablement restauré 675 documents et un registre.

Trente services départementaux sont dotés d'un atelier de reliure. Quatorze sont capables d'exécuter les opérations élémentaires de restauration.

4. MICROFILM.

L'accroissement des activités du service exigeant son agrandissement, l'atelier de microfilm des Archives nationales a été étendu à l'ensemble de l'hôtel de Boisgelin. Le matériel a été complété, en sorte que puisse être assuré le double service attendu dorénavant de cet atelier, un microfilmage de sécurité sur programme systématique, et la satisfaction des commandes de microfilms et de photographies au bénéfice du public.

Le microfilmage de sécurité des Archives nationales a principalement porté sur les séries K, L, O^1, Q^1, X^{1A}, AF IV, Marine B^4, Marine G, Marine 5 JJ, Colonies.

Les collections de microfilms se sont accrues de 48 024 mètres de film original établi en double exemplaire, correspondant à 1 350 763 images. Ces accroissements correspondent pour plus de moitié à des microfilms de sécurité. Il convient de souligner le fait qu'au terme d'une année où l'accroissement aura été supérieur de 87 % à ce qu'il était en 1977, l'ensemble de la collection des Archives nationales comprend 559 223 mètres de microfilm original.

Les collections photographiques se sont accrues d'un versement considérable du ministère de l'Intérieur (30 000 plaques, qui seront reportées sur film).

Le service photographique a participé à diverses opérations comme la préparation du Corpus des sceaux de France, celle de l'exposition sur le Sport et celle de la nouvelle grande salle du Musée de l'Histoire de France. Des microfilms originaux (2 185 m) et des copies (3 537 m) ainsi que des clichés photographiques (5 452 clichés) ont été réalisés pour satisfaire aux commandes du public et de divers services culturels.

Le Dépôt central des archives de sécurité, à Espeyran (Gard), a reçu, outre les négatifs originaux des microfilms effectués aux Archives nationales, d'importants versements des archives de l'ancien gouvernement

général de l'AOF (à Dakar), et d'importantes séries de microfilms réalisées par les services d'archives de la Côte-d'Or, de la Meurthe-et-Moselle et du Val-de-Marne.

Les Archives départementales sont très incomplètement pourvues d'ateliers photographiques adéquats. En bien des cas, un atelier pourrait être organisé, mais l'ouverture en est différée en l'attente d'une création d'emploi. Il y a, actuellement, cinquante-sept ateliers photographiques en fonctionnement dans les départements, les derniers créés étant ceux de l'Aude, d'Ille-et-Vilaine et des Hauts-de-Seine.

Les ateliers départementaux ont effectué 57 193 mètres de microfilm, dont 25 688 mètres de film de sécurité.

Nombre des fonds d'archives privées ont été microfilmés au bénéfice des dépôts publics. C'est ainsi que les archives du duché de Rethel, conservées à Monaco, seront désormais consultables dans les Ardennes, que le fonds Montalembert le sera en Côte-d'Or, celui du journal *Paris-Normandie* en Seine-Maritime, celui d'Harcourt dans l'Yonne.

Le microfilmage de l'état civil par la Société généalogique de Salt Lake City se poursuit, dans les conditions accoutumées. L'opération est achevée en Haute-Savoie, en cours dans le Nord, la Seine-Maritime, la Nièvre, la Savoie, à Paris et dans les Archives des Yvelines et de l'ancien département de la Seine-et-Oise. Il convient de rappeler que les Archives de France reçoivent le double de chaque film réalisé, double qui, compte tenu de la demande accrue de consultation en matière d'état civil, concourt à la protection de collections souvent menacées.

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

1. CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

Les perspectives offertes par la loi sur les Archives, dont le vote était attendu au cours de l'année 1978, ont amené la plupart des services d'archives à intensifier le classement et l'inventaire sommaire des archives que les dispositions nouvelles de la loi mettront normalement à la disposition des chercheurs dans quelques mois. C'est dire qu'un effort particulier a été fait en faveur des archives de la période de guerre et des premières années de l'après-guerre, archives que des moyens insuffisants en personnel avaient souvent laissées en l'état. C'est pour la même raison qu'a été mis à l'étude le problème de la cotation définitive des archives postérieures à 1940, problème qui devait fournir matière au congrès de 1979.

Afin d'assurer un meilleur contrôle des versements et un répertoriage sommaire plus aisé, par conséquent plus rapide, la normalisation des bordereaux a été poussée. Cette opération entre évidemment dans le cadre de la gestion informatisée de la Cité des archives de Fontainebleau. Cette normalisation a bénéficié de toute l'expérience acquise par les conservateurs des Archives nationales en mission dans les diverses administrations centrales.

Il ne peut être question de dresser la liste des inventaires mis à la disposition du public en 1978 sous forme dactylographiée ou multigraphiée. Pour certains fonds, un répertoire d'une ou deux pages suffit. C'est le cas de nombreux fonds privés, constitués de quelques articles homogènes. Dans d'autres cas, des fichiers non encore achevés rendent aux chercheurs d'inappréciables services. Il faut enfin noter que bien des instruments de travail en cours d'élaboration, parmi lesquels il faut compter certains ouvrages entrepris depuis plusieurs décennies et sans doute en chantier pour longtemps encore, sont constamment mis à contribution au bénéfice du public. L'intervention du personnel des Archives est ici nécessaire, seuls ceux qui travaillent à la rédaction de tels inventaires étant capables d'en tirer provisoirement parti pour répondre à des questions, générales ou ponctuelles.

Ceci conduit a souligner le rôle essentiel du conseil verbal. Bien des chercheurs s'illusionnent en croyant qu'ils peuvent mener par correspondance tout ou partie d'une recherche. La question précise posée par écrit, suivie de la distribution limitée de photocopie n'est le plus souvent qu'un embarras pour le service sans le moindre profit pour le demandeur. Autant il est nécessaire de voir les documents eux-mêmes pour faire soi-même le choix des informations qui concourent à la documentation de l'historien, et de feuilleter soi-même les répertoires et inventaires grâce auxquels le matériau de la recherche suggère lui-même développements et approfondissements, autant il est souhaitable de faire appel à l'expérience des archivistes dans le moment de la définition d'une recherche. Le public qui fréquente les services départementaux le sait bien, et depuis longtemps. Une expérience a été tentée pour favoriser, malgré l'ampleur des problèmes au niveau des Archives nationales, un tel conseil verbal, fondé sur l'expérience, mais aussi sur le recours aux instruments de travail en cours d'élaboration ou de maniement difficile. Une permanence scientifique a été organisée à cette fin, et il semble bien qu'elle ait déjà porté ses fruits, permettant aux chercheurs de rencontrer à jour donné le conservateur le plus compétent dans un domaine précis.

Les inventaires informatisés ont été poursuivis, et trois applications ont semblablement progressé. Le fichier des dossiers personnels de la Légion d'honneur est achevé, et permet déjà des études sérielles dont on peut beaucoup attendre, compte tenu du caractère homogène de tels dossiers. Le fichier automatisé des minutes notariales s'est accru à Paris par la collecte et la saisie d'actes rédigés en 1761 (après achèvement du même inventaire pour 1751) dans sept études parisiennes, ce qui représente 7 581 analyses, à Strasbourg par l'analyse de 490 documents de l'année 1751, et en Lorraine par l'analyse de 1 319 documents provenant de seize articles choisis entre 1576 et 1630.

On a également continué le fichier de l'administration communale au XIXe siècle. Plus de 14 000 analyses ont été saisies, permettant la sortie de divers index alphabétiques et analytiques. L'opération, qui intéresse au total 499 articles, a nécessité un important travail de programmation dont on peut considérer qu'il a joué le rôle d'un test méthodologique.

2. PUBLICATIONS.

La mise en place de nouveaux moyens d'aide à la recherche ne dispense nullement de poursuivre les actions anciennes, non parce qu'elles sont traditionnelles, mais parce que l'efficacité en est prouvée. Il est évident que les répertoires et inventaires imprimés sont le seul moyen d'aider à la recherche lointaine, et de fournir à ceux qui animent la recherche scienti-

fique une information très large sur les possibilités offertes par les Archives. Informatisé ou non, un fichier ne répondra jamais qu'à des questions précises, qu'il importe d'avoir pu formuler au préalable. Seul, un inventaire systématique, que le chercheur peut appréhender dans son ensemble, permet de formuler précisément les questions qui définissent une recherche.

L'année 1978 a vu la publication de 33 volumes imprimés, dont huit pour les Archives nationales et vingt-cinq pour les Archives départementales, compte tenu de deux rééditions dans le Cantal et le Doubs. Étaient en cours d'impression, au 31 décembre 1978, 60 volumes dont onze pour les Archives nationales et quarante-neuf pour les services départementaux d'archives.

Il convient de souligner, parmi ces publications, un certain nombre de guides et instruments de recherche très généraux, qui sont le moyen le plus sûr d'une initiation solide au travail dans les Archives. Les deux premiers volumes de l'*État général des fonds* des Archives nationales ont été mis à la disposition du public, ainsi qu'un nouveau guide du lecteur. Le troisième volume sortira en 1979. On peut compter sur l'achèvement de cette entreprise au cours de l'année 1980.

Des guides généraux ont été publiés par les Archives départementales du Calvados, de Maine-et-Loire, du Tarn. Sont en cours d'impression le guide des Archives des Landes, celui de la Lozère, celui de la Savoie, celui du Var, et celui de la Martinique.

Il faut également noter la préparation de plusieurs guides thématiques, comme un nouveau guide des recherches sur l'histoire des familles, un guide des recherches sur l'histoire des communes, un guide des recherches sur l'histoire des entreprises et un guide des sources de l'histoire religieuse du Bas-Rhin (1800-1870).

Enfin, œuvre collective des Archives nationales et départementales, le Guide des sources de l'histoire de l'Asie et de l'Océanie dans les Archives françaises est en cours de publication par les soins du Conseil international des Archives, avec l'aide et sous les auspices de l'UNESCO.

Les publications imprimées sont les suivantes :

Archives nationales.

Guide du lecteur. In-8°, 56 p.

Les Archives nationales. État général des fonds, publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France. *Tome I. L'Ancien Régime,* sous la direction d'Étienne Taillemite. In-8°, 824 p.

Idem. Tome II. 1789-1940, sous la direction de Rémi Mathieu. In-8°, 656 p.

Guide des papiers des ministres et secrétaires d'État de 1871 à 1974. Tome I, par Chantal de Tourtier-Bonazzi et François Pourcelet. In-4°, 186 p.

Registres du Trésor des chartes. Tome III. Règne de Philippe de Valois. Première partie. JJ 65A à 69. Inventaire analytique, par Jules Viard †, revu par Aline Vallée. In-4°, XXIV-416 p.

Arrêts du Conseil du roi. Règne de Louis XVI. Inventaire analytique des arrêts en commandement. Tome I (10 mai 1774-12 mai 1776). Ministère Turgot, par Danielle Gallet-Guerne. In-4°, XIV-350 p.

Archives de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et de l'École nationale supérieure des arts décoratifs. Sous-séries AJ52 et AJ53. Inventaire, par Brigitte Labat-Poussin. In-4°, 146 p.

Catalogue général des cartes, plans et dessins d'architecture. Série NN, par Claude-France Rochat, avec la collaboration de Michel Le Moël. In-8°, 624 p.

Archives départementales.

Aisne : *Répertoire numérique de la série M (administration générale et économie du département, 1919-1940),* par G. Dumas, E. Portelette, Mme Lobjois et Mme Portelli. In-4°, X-54 p.

Alpes (Hautes-) : *Répertoire numérique détaillé des archives communales d'Embrun antérieures à 1790,* par Arlette Playoust. In-8°, 144 p., ill.

Bouches-du-Rhône : *Répertoire numérique des sous-séries 24 E et 39 à 43 E (livres et papiers de commerce, XIVe-XIXe siècles),* par Édouard Baratier, Françoise Hildesheimer, Gérard Giordanengo et Paul Giraud. In-4°, 130 p., ill.

Répertoire numérique de la sous-série I Q (Domaines nationaux), par Françoise Hildesheimer. In-4°, XXIV-132 p., cartes.

Calvados : *Guide des Archives départementales du Calvados,* par Gildas Bernard. In-8°, 416 p., ill.

Cher : *Répertoire numérique de la sous-série 4 Q (conservations des hypothèques, an VIII-1873),* par Geneviève Bailly. In-4°, 142 p., carte.

Finistère : *Répertoire numérique de la série N (administration et comptabilité départementales, an VIII-1940),* par René Le Minor. In-4°, XIV-28 p., ill., cartes.

Garonne (Haute-) : *Inventaire sommaire de la série B. Tome III, nos 593-1898. Table des matières,* par Robert Nadal. In-4°, 232 p.

Hérault : *Inventaire sommaire de la série C, tome VI (C 6891 à C 8697, Gouvernement militaire général de Languedoc, Chambre de commerce de Montpellier, Direction des fortifications et travaux publics, États généraux de Languedoc)*, par Marcel Gouron et Danièle Neirinck. In-4°, VII-184 p.

Maine-et-Loire : *Guide des Archives de Maine-et-Loire,* sous la direction de Françoise Poirier-Coutansais et Cécile Souchon. In-8°, 440 p., ill., cartes.

Marne : *Inventaire de la série H (clergé régulier, avant 1790)*, par Françoise Grégoire et Marie-Édith Brejon de Lavergnée. In-4°, VIII-168 p.

Marne (Haute-) : *Inventaire sommaire de la série G, tome II (évêché de Langres, fin; chapitre de Langres)*, par Pierre Gautier et Léon Delessard. In-4°, 280 p.

Mayenne : *Répertoire numérique de la série N (administration et comptabilité communales, an VIII-1940)*, par Édith Surcouf. In-4°, XXXIV-54 p.

Nord : *Répertoire numérique de la sous-série 70 J (archives du Syndicat d'initiative. « Les Amis de Lille »)*, par Philippe Rosset. In-4°, 74 p., ill.

Orne : *Répertoire numérique de la série L (administration révolutionnaire), tome II (fonds des districts)*, par l'abbé P. Flament. In-4°, XII-128 p.

Rhin (Haut-) : *Répertoire numérique de la série M (administration générale et économie du département, 1800-1870)*, par Odile Kammerer, Dominique Dreyer et Marie-Jeanne Waeckerlé-Jordan. In-4°, 120 p.

Répertoire numérique de la série O (administration et comptabilité communales, voirie vicinale, dons et legs, 1800-1870), par Odile Kammerer, Dominique Dreyer et Marie-Jeanne Waeckerlé-Jordan. In-4°, 356 p., carte.

Rhône : *Index alphabétique des noms de personnes et lieux relevés dans l'inventaire du fonds de l'Ordre de Malte (48 H)*, par René Lacour. In-4°, XXXV-388 p.

Saône (Haute-) : *Répertoire numérique de la sous-série 2 E (archives des notaires). Tome III (2 E 10750-18748)*, par Jocelyne Thiriet. In-8°, 280 p.

Répertoire numérique de la sous-série 3 Q (Enregistrement, fin XVIIIe siècle-1900), par Jocelyne Thiriet. In-4°, XXIX-348 p.

Tarn : *Guide des archives du Tarn,* par Maurice Greslé-Bouignol. In-8°, 496 p., ill., cartes.

Vendée : *Répertoire numérique des sous-séries 62 à 77 J (dépôts, dons et acquisitions)*, par Yves Foucaud, Jean Joguet et Jacques Kelsen. In-4°, 68 p.

3. COMMUNICATION.

Le nombre de documents demandés en communication aux services d'archives ne cesse de croître, dans des conditions qui font naître des inquiétudes pour la conservation de certains fonds. On a pu constater, par exemple, la sévère dégradation d'une vingtaine de registres du Parlement de Paris sur lesquels se fondait une enquête systématique menée, dans les conditions de sérieux scientifique les plus grandes, par une équipe d'étudiants que dirigeait un professeur d'Université. Ce qui est en cause ici, ce n'est pas la qualité des chercheurs, c'est le fait qu'un registre ouvert une ou deux fois en deux siècles l'a été deux ou trois cents fois en moins d'un an.

Malgré le moindre agrément que procure aux chercheurs la consultation par microfilm, il est évident qu'il faudra y recourir de plus en plus souvent pour les séries anciennes, voire pour certains documents récents, mais non moins fragiles.

Aux Archives nationales, on a compté 13 088 lecteurs, soit une augmentation de 13 % par rapport à 1977. Ce chiffre comprend les 2 694 lecteurs qui ont fréquenté à Aix-en-Provence le dépôt central des archives d'outre-mer.

Les Archives départementales ont reçu 57 535 lecteurs, soit une augmentation de 9 %. Comme les années précédentes, il faut souligner l'extrême diversité de la fréquentation dans les salles de lecture départementales. Les grands centres universitaires viennent évidemment en tête, comptant souvent plus de mille lecteurs. Les départements ruraux et dépourvus d'université ont les taux de fréquentation les plus bas, si l'on excepte les jeunes départements de la couronne parisienne, pour lesquels l'essentiel de la recherche historique se fait encore à l'aide des fonds parisiens.

Le nombre de documents demandés a crû en proportion. On a communiqué 144 824 articles (registres, cartons ou liasses) aux Archives nationales (dont 12 523 à Aix-en-Provence), ce chiffre comprenant les 18 968 articles communiqués aux services versants par la Cité des archives contemporaines.

Les Archives départementales ont communiqué 841 899 articles. Les Archives du Nord viennent en tête avec 30 352 articles, celles des Hauts-de-Seine, et celles de la Haute-Corse, départements qui ne sont pas riches d'archives communicables, viennent à la fin avec respectivement 113 et 112 articles.

Au total 986 723 articles ont été communiqués en 1978. Ceci représente une augmentation de 3 % sur 1977.

Il est difficile de discerner ce qui est, dans ce chiffre, la part de la recherche scientifique et celle de la simple curiosité. Bien des recherches d'intérêt général sont menées par des chercheurs sans titre. Il faudrait, d'autre part, introduire infiniment de nuances dans l'interprétation des chiffres, car le service supporte différemment la charge d'un chercheur penché pendant toute une année sur le même registre et celle du chercheur qui demande systématiquement dix liasses par jour.

On peut cependant observer la progression continue des recherches en histoire contemporaine, cependant que le nombre des travaux entrepris en histoire médiévale a tendance à décroître.

En corrélation avec la communication, nombre de services d'archives ont exécuté à l'intention des chercheurs des photocopies, généralement des xérographies. Cette pratique, dont l'intérêt est indéniable, a cependant l'inconvénient de mettre parfois en danger le document. C'est pour cette raison qu'il a été interdit de photocopier les registres, dont la reliure se trouve irrémédiablement brisée dans l'opération. Il est rappelé aux chercheurs que le microfilm, de consultation plus difficile, présente en revanche l'avantage de ne pas détériorer le document. Une action a été entreprise pour rappeler à certains utilisateurs que les services d'archives n'ont pas pour première fonction de distribuer des dossiers photographiques, et que la recherche historique ne consiste pas dans l'accumulation systématique de photocopies.

Malgré des difficultés liées à la faiblesse des effectifs disponibles, les salles de lecture des Archives nationales et celles d'une trentaine de dépôts départementaux ont été maintenues ouvertes le samedi, dans les conditions les plus diverses. Dans la majorité des cas, les chercheurs ont ainsi la possibilité de travailler sur des documents demandés à l'avance. La presse a fait écho, à diverses reprises, au désir de certains chercheurs qui voudraient voir tous les services d'archives ouverts le samedi et le dimanche à l'instar des musées. La situation n'est malheureusement pas comparable, les musées ayant normalement leur plus grande fréquentation hors des jours de travail, alors que le plus grand nombre de chercheurs souhaitent accéder aux archives en semaine. Il n'est donc pas possible de dégarnir le service d'une part notable du personnel pendant la semaine afin d'assurer, le samedi et le dimanche, une ouverture principalement demandée par les chercheurs non scientifiques.

Cette affaire s'inscrit dans la difficile recherche d'un équilibre entre le service de chercheurs qui fréquentent les archives pour leur travail et celui d'amateurs, généralement fort estimables, qui y trouvent l'occasion d'une satisfaction culturelle, voire d'une simple distraction.

Le nombre de communications avec déplacement de dépôt à dépôt a sensiblement augmenté, malgré les mesures prises à l'encontre de cette pratique, dommageable pour les documents. Il est souhaitable que les chercheurs recourent plus fréquemment au microfilmage, et, surtout, que l'on n'entreprenne pas des enquêtes et recherches incompatibles avec les capacités de déplacement de chacun. Alors que nul ne songerait à entreprendre une fouille archéologique s'il ne peut se rendre sur le site de la fouille, on voit encore de trop nombreux historiens entreprendre un travail en sachant qu'il leur sera impossible, ou exagérément onéreux, de fréquenter le dépôt dans lequel sont conservées les archives nécessaires à ce travail.

Il faut signaler la mise en place aux Archives nationales d'un système de réservation de documents par correspondance, destiné à faciliter le travail des chercheurs obligés de se déplacer pour venir consulter des documents, et à leur permettre de disposer ainsi du matériau de leur recherche dès leur arrivée. Si l'on sait que la recherche de documents dans 350 kilomètres de rayonnages ne peut être immédiate, on voit tout l'intérêt que le public venu de province ou tout simplement de banlieue peut avoir à faire effectuer cette recherche pendant les jours qui précèdent une venue à l'Hôtel de Soubise. Les modalités pratiques de cette réservation par correspondance ont été portées à la connaissance du public dans tous les dépôts d'archives départementales.

4. ACTION CULTURELLE.

Les services éducatifs, qui fonctionnent maintenant aux Archives nationales et dans tous les départements sauf deux, ont bénéficié d'un concours accru des services du ministère de l'Éducation.

Le 25e concours de l'« Historien de demain » a eu pour thème « Le travail des enfants au XIXe siècle ». Ont participé au concours des élèves de 183 établissements d'enseignement secondaire. De nombreuses expositions ont été organisées sur le thème du concours, aussi bien aux Archives nationales que dans les Archives départementales.

Diverses expositions ont été ouvertes au grand public, aussi bien qu'au public scolaire. A l'Hôtel de Soubise, « Le travail des enfants » a succédé aux « Débuts du chemin de fer », cependant que « La France de 1789 d'après les cahiers de doléances » était prolongée. Surtout, l'exposition « Cent ans de République », inaugurée le 23 février 1978 à l'Hôtel de Rohan par le Président de la République, a attiré l'attention du grand public.

Le Musée de l'Histoire de France a été fermé, en fin d'année, pour permettre la réorganisation totale de la grande salle, jusqu'ici consacrée

au Moyen Age. Cette grande salle, qui abritera désormais une fresque de l'Histoire de France à travers les documents les plus illustres, devait être ouverte en février 1979.

Dans les Archives départementales des expositions ont été consacrées aux sujets les plus divers, comme l'agriculture (Alpes-de-Haute-Provence), la frontière (Aisne), le bestiaire (Aveyron), l'habitat rural (Cantal), la papeterie (Charente), les moulins à eau (Cher), les mines et carrières (Corse du Sud), le livre (Creuse), la vie rurale aux XVIIIe et XIXe siècles (Eure), les cartes anciennes (Finistère), la propagande de 1940 à 1944 (Ille-et-Vilaine), la Révolution (Indre), Dupanloup (Loiret), la presse de langue française (Orne), l'art roman (Rhône et Yonne), l'histoire de la photographie (Seine-Maritime), l'histoire de la Vendée (Vendée), Denfert-Rochereau (Belfort).

Des expositions itinérantes ont été consacrées dans le Finistère à l'héraldique, dans le Morbihan à l'histoire de la pêche, dans le Rhône aux grandes heures du Lyonnais et du Beaujolais, dans l'Essonne aux richesses artistiques du canton de Mennecy.

L'exposition de reproductions mise en place dans le Réseau express régional de la région parisienne a été renouvelée, et transférée dans une autre station. Une semblable exposition a été organisée dans le métro de Marseille.

Parmi les actions culturelles menées en 1978 par la direction des Archives de France, il convient de mentionner l'ouverture aux Archives nationales d'un enseignement de paléographie destiné aux amateurs. Cent vingt personnes, parmi lesquelles nombre de généalogistes, ont participé aux séances de travail qui devaient, à raison de trois groupes une fois par semaine, se continuer jusqu'à l'été de 1979. Ce public, parmi lequel on rencontrait toutes les catégories professionnelles et toutes les classes d'âges, a fait preuve d'un réel intérêt pour la lecture et l'interprétation des documents anciens, en sorte que l'expérience sera sans doute renouvelée. La Société des amis des archives doit être ici remerciée de son intervention, qui a grandement facilité la réalisation d'un tel enseignement. Vingt conservateurs en chef et conservateurs d'archives ont mis leur compétence à la disposition de l'entreprise.

RELATIONS INTERNATIONALES

Le Stage technique international des Archives nationales a réuni, pour sa session de 1978, 41 archivistes, dont 25 étrangers représentant les pays suivants : République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Argentine, Bulgarie, Canada, Cuba, Espagne, États-Unis, Liban, Mali, Mexique, Pologne, Roumanie, Sénégal, Syrie, Tchécoslovaquie, URSS, Uruguay.

Une délégation française a participé à la Conférence internationale de la Table Ronde, tenue à Nairobi (Kenya) et consacrée à la normalisation internationale en matière d'archives. Elle a participé également aux travaux du Comité exécutif du Conseil international des Archives, réuni aussitôt après à Dar-es-Salam (Tanzanie).

Des archivistes français ont pris part aux travaux du Comité de publication du Conseil international des Archives, à ceux du Comité de terminologie et à ceux du Comité pour le développement des Archives.

Le Comité international de microfilm a tenu sa réunion annuelle en France, dans les locaux du dépôt central de microfilms de sécurité, à Espeyran (Gard).

Des archivistes français ont effectué, à la demande des organisations internationales et particulièrement de l'UNESCO, diverses missions dans les pays en voie de développement. La principale de ces missions a intéressé le Togo.

On peut rappeler pour terminer que la France, qui est l'un des pays fondateurs des différentes institutions internationales de coopération pour les Archives, continue d'être présente dans chacun des organes administratifs, scientifiques et techniques, créés pour assurer la mise en commun des expériences et favoriser la confrontation des points de vues. Souvent appelés à donner leur avis et à exposer leurs méthodes, les archivistes français sont également les premiers à bénéficier d'une telle circulation des idées et des connaissances.

Jean FAVIER.

TABLE DES MATIÈRES

MOYENS

Législation et réglementation 7
Budget 9
Personnel 9
Bâtiments 10

LES FONDS D'ARCHIVES

Archives publiques 12
Archives privées 13
Restauration des documents 14
Microfilm 14

ACTION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE

Classements et inventaires 16
Publications 17
Communication 21
Action culturelle 23

RELATIONS INTERNATIONALES 25

IMPRIMERIE NATIONALE
9 026007 6 88

Diffusé par

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE
29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07

ISBN 2 - 86000 - 046 - 1